DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE **DUNKERQUE** COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-159

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2.

Vu le Code de la Route.

Vu la demande de l'entreprise FREE, 1, rue Canteleu 59000 LILLE, afin de garantir le bon déroulement des travaux sur réseau au 62, rue de Ledringhem à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1: Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte face au 62, rue de Ledringhem, et ce, du 14 au 18 août 2023.

ARTICLE 2 : une signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise FREE et notamment la pose de feux tricolores los que la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise FREE et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise FREE

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ,

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 5 juillet 2023

Le Maire,

Acte rendu exécutoire par

Publication et notification le 05/07/2023

Le Maire.

David CALCOEN

David CALCOEN

Pour le Maire, I'Adjoint délégue Flounce DEHENDT

Pour le Maire, l'Adjoint délégue

Florence DEHONDT